

PROTECTION DES DONNÉES : FLASH INFO À L'USAGE DES CANDIDATS AUX MARCHÉS DE L'OPCO SANTÉ

Lorsque vous candidatez à un marché public de l'OPCO SANTE, nous vous invitons à prêter attention au Règlement de Consultation qui précise l'obligation de joindre à votre offre une note technique sur la politique de protection des données que vous mettez en œuvre.



Cette note doit décrire de manière objective les mesures concrètes que vous mettez en œuvre pour assurer une protection adéquate des données personnelles au sein de votre organisation ainsi que votre capacité à protéger les données personnelles que nous vous confions à l'occasion de l'exécution de nos marchés.

CONTENU ATTENDU DE LA NOTE TECHNIQUE :

voir Annexe Protection des données du CCAP telle que mentionnée dans le Règlement de Consultation



Sensibilisation du personnel
5.1.2 page 5

1

Gestion des privilèges et accès
5.1.1 page 5

2



Confidentialité et intégrité des données
5.1.3 page 5



Exactitude et vérification des données
5.1.4 page 6

3



Plan de continuité en cas d'incident
5.1.5 page 6



Sécurité des télétravailleurs
5.1.6 page 6

4



Surveillance et mise à jour des systèmes
5.1.6 page 7



Notification des menaces
5.1.9 page 7

5



Traçabilité des événements de sécurité
5.1.10 page 7



Mesures pour isoler les vulnérabilités
5.1.12 page 7

6



La conformité à la réglementation des mesures décrites dans la note technique sur la protection des données est essentielle à l'examen de votre dossier de candidature par l'OPCO SANTE.

SOURCES D'AIDE À LA MISE EN SECURITÉ :

[Le guide de la sécurité des données de CNIL](#)

[Le guide de l'hygiène informatique de l'ANSSI](#)



[Se former : RGPD Mooc de la CNIL](#)

[Sécurité cyber Mooc de l'ANSSI](#)